

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du cinq septembre 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-118

OBJET : ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE GOUDOURVILLE / POMMEVIC.
DEMANDE DE SUBVENTION

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame Francine FILLATRE et Monsieur Jean DUPUY.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean-Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D7-5-1-118

**OBJET : ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE GOUDOURVILLE /
POMMEVIC.
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Président rappelle que Lors de la Commission « Économie Artisanat Commerce Emploi Formation » du 30 mai 2023, était présenté le rapport final de l'étude de faisabilité de la future Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Pommevic – Goudourville.

Celle-ci a permis d'établir les principales modalités opérationnelles pour la réalisation de la ZAE et de proposer :

- Un bilan financier prévisionnel des aménagements par phases comprenant le coût de ces derniers, les estimations des recettes générées par la vente des lots et du déficit de l'opération,
- Une comparaison entre les deux procédures d'aménagements possibles pour réaliser la ZAE établissant que la procédure de ZAC (zone d'aménagement concerté) semble mieux adaptée que celle du Permis d'Aménager,
- Un plan de masse prévisionnel d'aménagement en 3 phases :
 - La phase 1 correspondant au foncier dont la CC2R est déjà propriétaire (environ 10 ha),
 - Les phases 2 et 3 intègrent la réserve foncière disponible ultérieurement d'environ 12 ha.
- Un échéancier prévisionnel de réalisation du projet confiée par une concession de mandat d'études à la SPL « ARAC OCCITANIE ».

Le projet rentre maintenant dans sa dimension opérationnelle avec le montage des dossiers d'étude d'impact et de la loi sur l'eau de la première phase, pour un montant estimatif global de 3 564 199 € HT (soit 4 277 038.80 € TTC).

L'opération est susceptible d'être subventionnée par les partenaires de la CC2R, dont notamment la Région Occitanie pour un montant plafonné à 400 000 € selon ses règles d'attribution pour ce type d'opération.

Dans ce sens, un courrier d'incitativité a été adressé à la Région Occitanie en date du 17 mai 2023, afin de l'informer de la demande d'aide de la CC2R pour la réalisation de la ZAE.

Les demandes de subventions auprès des partenaires de la CC2R s'établissent selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 3 564 199 € HT (soit 4 277 038.80 € TTC).

Partenaires	Montants sollicités	Taux
Région Occitanie	400 000,00 €	11,22 %
Autofinancement	3 164 199. 00 €	88,78 %
TOTAL	3 564 199,00 €	100,00 %

Le Président propose donc :

- d'approuver le principe de l'opération.
- d'adopter ce plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 3 564 199 €HT (soit 4 277 038.80 €TTC).

Partenaires	Montants sollicités	Taux
Région Occitanie	400 000,00 €	11,22 %
Autofinancement	3 164 199. 00 €	88,78 %
TOTAL	3 564 199,00 €	100,00 %

- de solliciter la Région sur ces bases,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

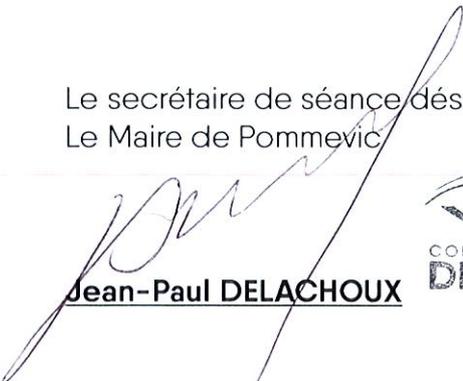
- d'approuver le principe de l'opération.
- d'adopter ce plan de financement prévisionnel de l'opération cité ci-dessus.
- de solliciter la Région sur ces bases,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023
Au registre sont les signatures

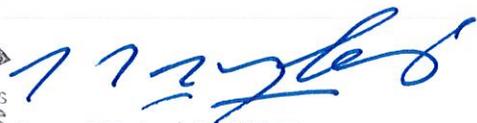
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Pommevic

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean-Paul DELACHOUX


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET